Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601303-20251124-D20251124_08-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de vote
23	20	23

Vote
Approbation à la majorité Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 6

L'an 2025, le 24 Novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur LE BOSSER Bruno, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14/11/2025.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/11/2025.

Présents : M. LE BOSSER Bruno, Mme PARE Martine, M. LE LEUCH Jean Luc, Mme KERZERHO Sylviane, M. TIBULLE Lionel, Mme LE MOING Sandrine, M. LE BLIMEAU Didier, Mme MORANTIN Dominique, M. JAFFRE Claude, M. GAUTIER Yves, Mme HUFFENUS Sandrine, M. LE CORRE Renaud, Mme TOSTENE Carole, M. LE FLOCH Ludwig, Mme LE ROUX Nolwenn, Mme LE HUEC Christelle, M. LE CALVE Ludovic, Mme GUILLEMOTO Karine, M. CONGUISTI Yvan, Mme MEZERETTE Elodie.

Absents excusés : Mme LE FUR Sandrine a donné pouvoir à Mme MORANTIN Dominique, M. BIGOT Pierre a donné pouvoir à Mme MEZERETTE Elodie, Mme DENONFOUX Karine a donné pouvoir à M. Yvan CONGUISTI.

A été nommé secrétaire : M. CONGUISTI Yvan et Mme MEZERETTE Elodie.

D20251124_08 - Convention avec Morbihan Energie pour le pilotage de l'éclairage - pose de 2 horloges connectées

Rapporteur : Bruno LE BOSSER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la maitrise des coûts de l'énergie, et notamment l'éclairage public, il est proposé d'installer deux nouvelles horloges connectées qui viendront s'ajouter aux quatre déjà existantes. Celles-ci sont installées dans les armoires électriques desservant plusieurs quartiers. Le pilotage à distance est ainsi facilité pour permettre une meilleure gestion des besoins.

Cependant, il est rappelé que les horaires ne sont pas tous maitrisés :

- L'heure d'allumage le matin est programmé et pilotable à distance. Cependant, l'extinction le matin dépend d'une cellule photoélectrique sensible à la luminosité et n'est donc pas piloté par cette horloge.
- De même, l'allumage le soir dépend de la luminosité mais l'extinction de la lumière est programmée à distance.

Le coût pour cette opération est de 3 400 € HT, la participation financière de Morbihan Energie étant fixée à 50% de ce montant, soit 1 700 €.

Les deux armoires concernées sont les armoires 009 située rue de la mairie, au niveau de la chapelle, et la n°022 située à Beg Er Lann.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstention de Mme LE MOING Sandrine, M. JAFFRE Claude, M. GAUTIER Yves, M. LE FLOCH Ludwig, M. LE CORRE Renaud et Mme LE ROUX Nolwenn) de ses membres présents et représentés :

- ❖ **APPROUVE** la pose de deux nouvelles horloges connectées ;
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire :

- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601303-20251124-D20251124_08-DE

- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication

Bruno LE BOSSER
Maire de Merlevenez

Bruno Le Bosser

MAIRIE DE MERLEVENEZ (MORBIHAN)